

**Paul JOBIN, « Les dekasegi-nikkei dix ans après : le cas des ouvriers de l'aéroport de Tokyo » in *Histoire et mémoires des migrations latino-américaines*, Université Paris 8, 2001, p. 51-71.**

Comme le montre Isabelle Lausent-Herrera, après de nombreuses vicissitudes au cours de leurs cent années de présence au Pérou, les Nikkeis de ce pays sont arrivés à une reconnaissance mondiale avec l'élection à la présidence d'Alberto Fujimori en juin 1990. Au même moment, au Japon, une réforme de la loi japonaise sur l'immigration allait amplifier les départs de *dekaseguis*, ces émigrants péruviens rêvant de l'el-dorado japonais.<sup>1</sup> Au Japon aujourd'hui, la situation des dekaseguis nikkeis vis-à-vis des autres travailleurs étrangers n'est pas aussi privilégiée que leur statut spécial pouvait le faire penser il y a 10 ans ; et les temps sont sans doute encore loin où l'on verra un dekasegui nikkei devenir premier ministre. La situation n'est pas non plus dramatique dans la mesure où les dekaseguis nikkeis sont à même de revendiquer leurs droits, comme l'illustre l'action syndicale entreprise par les ouvriers péruviens de l'aéroport de Tokyo.

### **Les dekaseguis nikkeis et les autres travailleurs étrangers au Japon**

Entre 1985 et 1998, le nombre d'étrangers au Japon a doublé, passant de 850 612 à 1 512 116.<sup>2</sup> Bien que cette population étrangère représente seulement 1,2% du total de la population japonaise, son augmentation depuis 1985 a suscité beaucoup de controverses, en particulier à propos de ce qui s'est appelé le "problème" des travailleurs étrangers (*gaikokujin rôdôsha*).<sup>3</sup> L'arrivée relativement importante de migrants venus exercer des emplois d'ouvriers serait liée à la réévaluation de la parité Yen-Dollar en 1985 (Accords du Plaza) rendant les salaires japonais très attractifs.

Parmi les 1 512 116 étrangers enregistrés en 1998 se trouvent 222 217 Brésiliens et 41 317 Péruviens. Les Brésiliens forment ainsi la troisième communauté "étrangère" après les Coréens (638 828) et les Chinois (272 230), devant les Philippins (105 308). La plupart des Brésiliens et des Péruviens sont arrivés après la réforme de la loi sur l'immigration votée en juin 1990 qui accordait aux descendants de migrants japonais, les Nikkeis, la possibilité d'exercer légalement un travail non-qualifié (*tanjun rôdôsha*), même s'ils n'avaient plus la

---

<sup>1</sup> I.Lausent-Herrera, 1991, *Pasado y presente de la comunidad japonesa en el Peru*, IFEA, Lima ; I.Lausent-Herrera et M.D.Demélas-Bohy, "Pérou : le pouvoir selon Fujimori", *Problèmes d'Amérique latine*, no19, oct-déc.1995, p.3-25.

Le terme de *nikkeijin* (mot à mot : personne liée au Japon) désigne au Japon les descendants des japonais émigrés à partir de la fin du dix-neuvième siècle, principalement en Amérique. Le terme fut repris en espagnol, en portugais et en anglais, sous la forme abrégée de *nikkei*. Quant au terme de *dekasegui*, les caractères chinois qui le composent signifient mot à mot : sortir pour gagner sa vie. En langue occidentale, on l'écrit d'ordinaire *dekasegi* ; l'ajout du u entre le g et le i, *dekasegui*, est une transcription originale qui a cours en Amérique latine pour désigner les migrants partis au Japon à partir de 1986. Au risque de jouer de manière trop subtile avec les transcriptions, j'utiliserai dans cet article *dekasegui* pour parler spécifiquement des migrants péruviens et brésiliens, et *dekasegi* pour désigner les migrants internes du Japon.

<sup>2</sup> Nyukankyôkai, *Zairyu gaikokujin tôkei* (Statistiques sur les résidents étrangers), 1998, Tokyo.

<sup>3</sup> John Lie, 1997, "The "Problem" of Foreign Workers in Contemporary Japan", in Joe Moore (ed.), *The Other Japan*, M.E.Sharpe, New-York, p. 288-300.

nationalité japonaise. Selon Kajita, les rédacteurs du texte ne pensaient pas qu'en élargissant ainsi les clauses d'accès au statut de résident, il y aurait un tel afflux de Nikkeis d'Amérique latine.<sup>4</sup> Le statut de nikkei devint l'objet de convoitise parce qu'il permettait d'aller faire "faire fortune" au Japon. Au Brésil, cette possibilité de travailler au Japon réservée aux seuls Nikkeis fut dénoncée comme une politique raciste : pourquoi les Brésiliens sans ascendance japonaise ne pourraient-ils pas eux aussi émigrer ?<sup>5</sup> Au Pérou, ce statut privilégié des Nikkeis provoqua un trafic de *koseki* (fiche d'état civil prouvant l'ascendance japonaise), entraînant une classification entre "faux" et "vrais" Nikkeis.<sup>6</sup>

La situation des Nikkeis fut également enviée au Japon par les autres travailleurs migrants contraints à une situation juridique précaire. Outre une situation plus sereine grâce aux visas de travail qui leur étaient accordés, les Nikkeis ont d'abord pu éviter les pires emplois de la catégorie des trois K ; *kiken*, *kitanai*, *kitsui* (dangereux, sale et pénible) auxquels sont soumis la plupart des autres travailleurs migrants. En 1991, les Nikkeis ne représentaient que 10% des travailleurs étrangers employés dans la construction, secteur particulièrement exposé aux accidents du travail. En revanche, 80% d'entre eux étaient employés dans l'industrie dont 33,5% dans l'automobile, et 20% dans l'électroménager. Ils furent directement employés par les grands constructeurs ou bien indirectement par leurs sous-traitants.<sup>7</sup> Il importe cependant de relativiser ce statut de "privilégiés" des Nikkeis.

En 1990, l'année même où fut réformée la loi sur l'immigration qui allait susciter la venue de tant de migrants brésiliens et péruviens, l'économie japonaise entra dans une période de récession économique. Un an plus tôt, en 1989, le Ministère des Finances avait déjà révélé l'existence de "la bulle financière", mais jusqu'en 1991, cette annonce n'eut pas de conséquences perceptibles dans l'économie. A partir de 1991, un nombre croissant de travailleurs étrangers se retrouvèrent ainsi, peu de temps après leur arrivée, les premières victimes des licenciements. Acculés à des situations de plus en plus précaires, soucieux de rembourser les dettes contractées pour effectuer le voyage-aller, de nombreux jeunes iraniens furent ainsi impliqués par la mafia japonaise dans des petits trafics (*marijuana*, cartes téléphoniques, etc.), alimentant ainsi les discours xénophobes. Le nombre de personnes en situation

---

<sup>4</sup> Kajita (Takamichi), 1994, *Gaikokujin rôdôsha to nihon (Les travailleurs étrangers et le Japon)*, NHK, Tokyo ; p. 50 et 154 .

<sup>5</sup> Komai Hiroshi, 1995, *Migrant Workers in Japan*, Kegan, Londres ; p.205 et 257.

<sup>6</sup> Alvaro del Castillo, 1999, *Los Peruanos en Japón*, Gendaikikakushitsu, Tokyo, pp. 98-153  
Le Japon est devenu le deuxième pays d'émigration des Brésiliens après les USA ; en 1991, sur les 630 000 Brésiliens travaillant à l'étranger, près de 120 000 étaient au Japon. On a même parlé un moment d'une hémorragie de la communauté japonaise du Brésil, mettant en péril certaines entreprises telles que des banques. Mais seulement 20% de ces migrants brésiliens avaient la nationalité japonaise. La communauté japonaise du Brésil était évaluée entre 500 000 et 1 200 000 avant 1990, selon la définition plus ou moins restreinte du terme de 'japonais' (premières générations de migrants et leur descendants, ou toute personne ayant du sang japonais). (Komai, p. 81 et p. 202) Selon la définition, la communauté japonaise ou *nikkei* du Brésil aurait donc perdu entre 18 et 45% de ses membres environ. Au Pérou, la communauté nikkei était évaluée à 80 000 personnes avant 1986 ; ce qui signifierait effectivement une véritable hémorragie étant donné les 52 923 Péruviens (dont 11 606 irréguliers) enregistrés au Japon en 1998. Mais sur ces 52 923 immigrés péruviens, il est difficile d'évaluer le nombre exact de descendants de japonais, étant donné l'intense trafic de *koseki* qu'a connu le Pérou à partir de 1991.

<sup>7</sup> Komai, op.cité, p. 80-81 ; sur leurs conditions de travail dans ces usines, cf. pp. 91-92.

d'*overstay* (dépassement de la durée accordée par le visa) ne cessa alors d'augmenter atteignant un pic de 298 646 en 1993 selon les statistiques officielles, le double si on inclut les clandestins/sans-papiers et ceux dont le travail effectué ne correspond pas au visa accordé (par exemple les étudiants exerçant un travail d'ouvrier non-qualifié).<sup>8</sup>

D'une part, les ministères multiplient les publications et les statistiques sur ces "travailleurs étrangers", évaluant avec une étonnante précision le nombre d'étrangers en "situation irrégulière". D'autre part, l'Etat refuse toujours de reconnaître ces travailleurs manuels "importés" par les entreprises pour combler un manque de main d'oeuvre. Cette ambiguïté de la politique d'immigration se traduit de fait par une *illégalisation* de la main d'oeuvre étrangère.<sup>9</sup> Pour Kajita, le Japon n'a pas de politique d'immigration en ce qui concerne les travailleurs manuels ; de sorte que ceux-ci sont camouflés sous de fausses catégories de visas tels que "touriste", "étudiant", "stagiaire", etc.<sup>10</sup> Mais on peut se demander si au lieu d'une ambiguïté ou d'une absence de politique, il ne s'agirait pas plutôt d'une convergence de l'opinion publique et de la classe politique visant à maintenir volontairement les travailleurs migrants dans un état de précarité pour mieux les contrôler et les exploiter. Le camouflage juridique des travailleurs migrants en catégories détournées permettrait plus facilement les expulsions en cas de ralentissement économique. De ce point de vue, la prudence des transformations apportées à la loi sur l'immigration en 1989 était justifiée, puisque la même année le ministère des finances révélait "la bulle financière" sonnait le début d'une récession économique qui continue actuellement.

Parmi ces "travailleurs étrangers illégaux" répertoriés par les bureaux d'immigration, se trouvaient aussi 15 301 Péruviens en 1995, soit près d'un tiers des ressortissants péruviens au Japon à ce moment-là. Depuis, leur nombre décroît en raison d'un "contrôle renforcé" de la police et des services d'immigration. Une partie de ces "illégaux" péruviens est constituée de "faux Nikkeis", ces péruviens sans origine japonaise qui, tentés par l'el-dorado japonais, ont acheté un *koseki* ou un faux passeport.<sup>11</sup>

C'est aux abords des usines des grands constructeurs qui les avaient fait venir, Toyota (près de Nagoya), Suzuki, Yamaha et Honda (à Shizuoka), Nissan (près de Yokohama), que se sont formées la plupart des communautés nikkeis.<sup>12</sup> Mais à partir de 1991, ces grandes entreprises qui se lamentaient jusqu'alors du "manque de main d'oeuvre" se déclarent soudain "frappées par la crise", et contraintes à des "restructurations de personnel", en commençant par celui de leur sous-traitants qui jouent le rôle de fusibles en cas de récession. C'est ainsi qu'à peine arrivés au Japon, un nombre important de Nikkeis se sont retrouvés

---

<sup>8</sup> Nyukankyôkai, *Shutsunyûkoku kanri kankei tôteigaiyô* (Statistiques sur le contrôle des migrations), Tokyo, p. 88 ; Komai op. cit., p. 5 et 18.

<sup>9</sup> Noriko Berlinguez, 1999, *L'évolution de la perception de l'étranger et le changement social au Japon*, thèse de doctorat, EHESS, Paris, p. 565-567. cf. aussi A. Portes p. 17 se référant à W. Cornelius, in *Actes de la recherche en sciences sociales* No129 sept.1999 "Délits d'immigration" ; dans le même numéro, les articles de Godfried Engbersen, Loïc Wacquant, Salvatore Palidda montrent comment, dans le cadre européen du moins, cette illégalisation des étrangers peut mener à leur *criminalisation*.

<sup>10</sup> Kajita, op.cité p.3.

<sup>11</sup> Castillo, op. cit., p. 110-115 ; 123-125.

<sup>12</sup> Komai p. 145 ; cf. p. 23 sur le chômage des Nikkeis.

au chômage, acculés à des situations de précarité semblables à celles des autres travailleurs migrants ; en 1997, 60 002 Brésiliens, et 19 689 Péruviens étaient enregistrés comme sans emploi (*mushoku*), soit respectivement 29% et 53% de la population active de leur communauté. Malgré ces licenciements, en 1998, les communautés nikkeis n'ont pas déserté les alentours de ces usines.<sup>13</sup>

Le sort des Nikkeis pourrait alors ressembler à celui de certains *dekasegi*, ces travailleurs saisonniers des années 60-70 ; censés revenir dans leur village du Nord-est, de Kyushu ou d'Okinawa, beaucoup d'entre eux se coupèrent finalement de leur communauté et devinrent des travailleurs journaliers, voire même des sans-abris avec la récession de 1990.<sup>14</sup> Cependant, à la différence de ces *dekasegi* japonais, les *dekasegis* brésiliens et péruviens ne se retrouvent pas isolés. Outre les associations d'entraide qu'ils ont créées,<sup>15</sup> ils semblent nombreux à vivre en famille. A défaut de statistiques sur les étrangers permettant de l'attester de façon certaine, la proportion relativement élevée d'enfants de moins de 14 ans parmi les ressortissants brésiliens et péruviens suggère un nombre élevé de familles. Le schéma migratoire le plus fréquent semble être celui constitué par des hommes ayant d'abord émigrés seuls et qui ont ensuite été rejoints par leur famille. Ce 'regroupement familial' des *dekasegis* nikkeis les distinguerait également des autres travailleurs étrangers venus pendant la décennie 1985-95.<sup>16</sup>

Le nombre important de familles signifierait alors que les *dekasegis* nikkeis ne sont pas un agrégat d'individus ballotés par les décisions des entreprises japonaises, mais qu'ils forment aussi une *communauté* (*Gemeinschaft*) avec ses stratégies de migration et d'intégration. Il ne s'agit pas de confondre dans une même communauté Brésiliens et Péruviens ; la différence de langue limite leurs échanges autant qu'en Amérique du Sud ; et lorsqu'il y a des rencontres, celles-ci semblent plutôt amorcées par des Japonais (associations d'aide aux

---

<sup>13</sup> D'après Nyūkankyōkai, *Zairyugaikokujin tōkei* 1998, p. 11, 58-60, 104-105, 108-109, 140-141 et 60. Ces "statistiques sur les résidents étrangers" publiées chaque année présentent les étrangers selon leur nationalité, leur zone de résidence (préfectures et grandes municipalités), en précisant les catégories professionnelles, l'âge et le sexe ; faut-il voir dans cette précision un signe de paranoïa ?

<sup>14</sup> Observations faites à Sanya le quartier des travailleurs journaliers de Tokyo en 1994-95, janvier 1999, et à Kawasaki, de septembre 1998 à janvier 1999. Et Kamata Satoshi, *Nigeru tami, dekasegi rôdôsha* (Le peuple qui fuit : les ouvriers *dekasegi*), Nihon Hyōronsha, 1976, 270 p. ; Futsukaichi Sō, 1977, *Keihin kogyo chitai* (La zone industrielle de Kawasaki-Yokohama), p.63-66 ; Anne Gonon, 1995, *Précarité et isolement social ; le monde des travailleurs journaliers japonais*, Maison Franco-Japonaise, Tokyo, 220 p.

Il est par ailleurs intéressant de noter que les *dekasegis* péruviens dont les ancêtres sont souvent originaires d'Okinawa ont noué des contacts étroits avec les ouvriers d'Okinawa ayant migré vers les pôles industriels. (cf. Castillo p. 105, p. 119, p. 290-91) En ce qui concerne la spécificité des migrants okinawais en Amérique latine, cf. Misawa Takehiro, "Pre-War Okinawan Emigrants (1899-1940): Several Aspects of the Cause of Emigration", *Latin American Studies*, No15, 1997, p.111-143.

<sup>15</sup> Castillo note à ce niveau que l'église catholique joue un rôle important de liant culturel, pp. 248-249.

<sup>16</sup> Les enfants de moins de 14 ans représentent 11% des Brésiliens, 14% des Péruviens, 12,5% des Coréens, 11% des Américains (USA), 6,3% des Philippins et 4,4% des Iraniens. (Nyūkankyōkai, op.cit., p.44) Dans un livre écrit en collaboration avec Kajita (cité précédemment), le sociologue Miyajima Takashi va même jusqu'à faire des Nikkeis latino-américains l'archétype des immigrés-en-famille (*kazoku dekasegi*) : Kajita Takamichi et Miyajima Takashi, 1996, *Gaikokujin rôdôshakara shiminhe* (Des travailleurs étrangers aux étrangers citoyens), Tokyo, Yūhikyaku, p. 6.

migrants, églises, syndicats, etc.). Entre Péruviens eux-mêmes, on retrouve les mêmes clivages que dans la communauté nikkei du Pérou ; Castillo critique ainsi l'ethnisation homogénéisante du terme de *nikkei* et dresse une typologie en fonction des degrés de métissage et d'auto-définition : 1) *Por resentimiento ante los japoneses, soy peruano*, 2) *Soy japonés, quiero ser japonés*, 3) *Soy nikkei a mucha honra*, 4) *Soy peruano que viva el Perú*.<sup>17</sup> Mais qu'ils soient Brésiliens ou Péruviens, 'vrais' ou 'faux' Nikkeis, qu'ils revendiquent ces termes de *nikkei* et de *dekasegui* ou qu'ils les refusent, les "travailleurs étrangers" venus du Brésil et du Pérou sont confrontés à des problèmes similaires dans la société japonaise. Ils sont désormais catalogués par la plupart des Japonais comme des *nikkeijin*, des *dekasegi*, des *nanbeijin* (Sud-Américains). Ils sont contraints d'assumer ces étiquettes pour le meilleur (le 'privileège' d'un visa de travail), mais aussi pour le pire.

Les Nikkeis sud-américains ne sont pas conformes à ce qu'attendaient les Japonais. Outre la question des "faux Nikkeis", les vrais Nikkeis de la deuxième et troisième générations (*nisei*, *sansei*) sont plus ou moins japonais par leur apparence physique selon les degrés de métissage. Et la plupart d'entre eux ont été de toute façon profondément marqués par la culture péruvienne ou brésilienne, même lorsqu'ils ont gardé l'usage de la langue japonaise.<sup>18</sup> Une enquête réalisée en 1995-96 par Tsuda Takeyuki, de l'Université de Chicago, montre que les réactions des Japonais envers les Nikkeis varient ainsi entre la déception, la pitié et le mépris. Alors que la plupart des *dekasegis* brésiliens étaient membres de la classe moyenne au Brésil, une fois arrivés au Japon, étant donné leurs emplois d'ouvriers non-qualifiés, ils ont été perçus comme un prolétariat ayant de surcroît perdu la langue et la culture japonaise. L'enquête de Tsuda explique cette représentation négative de la migration chez de nombreux Japonais ; qu'il s'agisse des *dekasegi* des années 1960-70 ou qu'il s'agisse des émigrants partis en Amérique latine et en Asie de la fin du XIXe siècle jusqu'aux années 1930-40, la migration est perçue aujourd'hui comme un pis aller, un recours ultime pour fuir la misère, ou bien encore comme le résultat d'un échec social. Dans ce dernier cas, cela donne le schéma de représentation suivant : *les parents ou les grands-parents des Nikkeis ont quitté le Japon parce qu'ils ont échoué au Japon, et à leur tour, ils viennent au Japon parce qu'ils ont échoué au Brésil*.<sup>19</sup>

Au Japon, un autre aspect de la migration nikkei est susceptible de provoquer des réactions xénophobes. A la différence de la première vague d'immigration nikkei de 1985 à 1990, les immigrés brésiliens et péruviens de la deuxième vague (après 1990) tendent à prolonger leur séjour. Malgré la crise, leur présence n'a cessé d'augmenter chaque année : de 56 429 Brésiliens et 10 279 Péruviens en 1990, leur nombre atteint respectivement 222 217 et 52 923 en 1998. De plus, un nombre croissant d'entre eux demandent la carte de séjour

<sup>17</sup> Castillo, p.297-298 ; 304-307.

<sup>18</sup> Selon une enquête de 1991 auprès de Nikkeis brésiliens et péruviens, 43% seulement d'entre eux étaient capables de comprendre le japonais à l'oral ; 28 % capables de le parler, et 11% capables de l'écrire. Selon cette même enquête, 62% étaient de la deuxième génération (*nisei*), 30% de la troisième (*sansei*), 7% de la première (*issei*) et 1% de la quatrième (*yonsei*). (Komai, op,cité, p.146, p.81).

<sup>19</sup> Tsuda Takeyuki, "The Stigma of Ethnic Difference: The Structure of Prejudice and 'Discrimination' toward Japan's New Immigrant Minority", *Journal of Japanese Studies*, Vol. 24 No.2, 1998, p. 317 à 359. A l'inverse, Castillo montre que dans le Pérou des années 1980, la migration est perçue positivement comme un mode légitime d'ascension sociale.

permanent ou la carte renouvelable tous les trois ans au titre de conjoint ou enfant d'un ressortissant japonais (*nihonjin no haigusha*).<sup>20</sup> Ces statistiques déconcertent et inquiètent les politiciens qui avaient voté la réforme de la loi de 1990 en prônant l'opportunité 'd'importer' cette main d'oeuvre a priori docile puisque d'origine japonaise.

Après la méfiance dissimulée du début, la communauté nikkei tend à subir dorénavant des préjudices analogues à ceux que connaissent les communautés coréennes et chinoises. Les dekaseguis nikkeis passeraient ainsi d'une communauté 'privilegiée' à une *minorité* méprisée, comme le montre Tsuda, et comme l'attestent les brimades racistes dont sont de plus en plus souvent victimes les dekaseguis nikkeis.<sup>21</sup> Quelles seront alors les réactions de la communauté nikkei ? S'il n'y a pas pour le moment de révolte massive, on peut du moins constater des formes de résistance à travers un engagement syndical, comme nous allons le voir maintenant.

### **L'action syndicale des ouvriers péruviens de l'aéroport de Tokyo**

Suite à la réforme en 1990 de la loi sur l'immigration accordant un statut particulier aux Nikkeis, les entreprises sous-traitantes des grandes compagnies aériennes japonaises JAL (Japan Airlines) et ANA (All Nipon Airways) ont recruté des dekaseguis nikkeis pour l'aéroport international de Tokyo.<sup>22</sup> Ils sont encore environ 500 aujourd'hui, principalement employés comme manœuvres (ou bagagistes : ceux qui chargent et déchargent les soutes des avions). Parmi eux, la vingtaine d'ouvriers de la société Net Universe s'est faite remarquer en créant un syndicat. Ce phénomène est d'autant plus exceptionnel que les ouvriers japonais eux-mêmes renoncent le plus souvent à ce type d'action, surtout dans les PME. Ces ouvriers péruviens ont de plus entamé un procès à leur employeur, et chose plus surprenante encore, ils ont obtenu gain de cause. Angel Kameko qui est aujourd'hui le leader du syndicat explique les difficultés rencontrées :

---

<sup>20</sup> Près de la moitié des Brésiliens (106 665) étaient titulaires de la carte de conjoint/enfant (3 ans) en 1996. (Nyukankyôkai, op.cité, p.15). La proportion est moindre pour les Péruviens (de 1994 à 1998, elle oscille entre 25 et 30%) ; en revanche, les résidents permanents sont passés de 99 seulement en 1994 à 3209 en 1998 ; près de la moitié des Péruviens possèdent des cartes d'un an (tous ces chiffres n'incluent pas les irréguliers qui étaient estimés à 14 312 en 1994, 11206 en 1998). D'après Castillo, les titulaires de la carte de résident permanent ou de la carte de conjoint/enfant (3 ans) sont généralement des *nisseis* (deuxième génération) ; tandis que les titulaires de la carte d'un an sont plutôt des *sanseis* (troisième génération) de Nikkeis. (Castillo, op.cité, p. 179-181)

<sup>21</sup> Tandis qu'en octobre 1997, le meurtre d'un jeune Brésilien passait sous silence dans les médias (cf. Berlinguez, op. cit., p. 533), en février 2000, un pas supplémentaire a été franchi dans la criminalisation institutionnalisée des dekaseguis nikkeis lorsque la direction de la police de la préfecture de Shizuoka a distribué une brochure présentant les Brésiliens (ainsi que les Chinois) comme des voleurs et des criminels en puissance. Cette double injustice raciste complète les injonctions contradictoires généralement adressées aux dekaseguis nikkeis dès leur arrivée au Japon ; on leur impose des salaires et des conditions de travail "d'étrangers", tout en leur réclamant une connaissance parfaite de la langue et des mœurs japonaises parce qu'ils sont d'ascendance japonaise. Ômiya Tomonobu, "Bunka masatsu no nakano zainichi nikkei burajirujin" (Les nikkeis brésiliens du Japon dans les frictions culturelles), *Sekai*, sept.2000, pp. 155-164.

<sup>22</sup> Cet aéroport se trouve près de la ville de Narita, à une heure et demie de train du centre de Tokyo. Il fut dans les années 1970 le théâtre de violents affrontements entre la police et les paysans opposés à sa construction.

La historia de nuestra sindicalización comienza cuando la empresa empezaba a portarse cada vez más abusiva con nosotros. Nos reducía el salario a su gusto, no nos pagaba lo que exige la ley y ante cualquier reclamo surgía la prepotencia de "quien no esté de acuerdo, puede irse." De esta forma ellos fueron forjando un espíritu de justicia en nosotros, quizá mezclado con cólera, impotencia, por no decir de venganza y hasta de revancha.

En octubre del 93 hubo un primer intento de organización para demandarle a la empresa que pare los abusos. En aquella oportunidad, los jefes y algunos compañeros "cobardes" supieron neutralizar el amotinamiento. Los abusos continuaron, y era cada vez más indignante. Cuando la empresa convocaba a una reunión nos preguntábamos: "Y esta vez qué nos va a quitar". (..)

Fue un compañero paraguayo, quién dominaba perfectamente el japonés, el que se armó de valor y se enfrentó a la empresa. Pero buscó apoyo en un sindicato japonés. Tocó muchas puertas hasta que llegó a la Kensetsu Ippan. (Syndicat de la construction) Ellos vinieron y lo apoyaron y juntos se enfrentaron a la concesionaria. Ganó porque la empresa estaba en falta. Nos animó y nos presentó a los dirigentes japoneses. Pero él ganó y se retiró del trabajo y también del sindicato. También nos advirtió que estemos preparados porque después de su experiencia la empresa iba a tratar de no correr el mismo riesgo con los demás trabajadores que le reclamemos derechos. Entonces la empresa decidió implementar otro abuso más: un contrato de trabajo de dos meses, desconociendo de esa manera nuestra antigüedad que era en ese tiempo de 4 a 5 años. Ese fue el motivo de que todos o casi todos nos sintamos en la necesidad de enfrentarnos, pero esta vez con el apoyo de un sindicato japonés que nos respaldase. No hubo mucha necesidad de exigir la unidad entre nosotros. El proceso de los acontecimientos conllevaba a enfrentarnos a la "Kaisha" (l'entreprise). Mucho se hablaba en el trabajo de la forma como la empresa venía abusando. La paciencia llegó a su tope. Era un sentimiento común a todos. Sólo bastó un pequeño empujoncito. Y eso llegó a finales de Julio 1996. Decidimos presentarnos formalmente a la empresa como Sindicato de Trabajadores del Aeropuerto de Narita Base de la Kensetsu Ippan Rodokumiai. Eramos 17 y en aquella oportunidad todos decíamos muy firmemente: No parar hasta el final.

Exigimos a la empresa negociar con el Sindicato, cosa que dilató hasta que logramos reunirnos en setiembre logrando cosas muy importantes, como reconocimiento del sindicato, anulación del contrato de dos meses y no hostilización ni represalias a los sindicalistas. Eso fue un gran primer paso, que nos llevó a ir a nuestra Juramentación en Noviembre del mismo año, con mucho furor: Todos gritamos "Si juro", éramos 18 los trabajadores sindicalistas porque se ahunó otro compañero de otra empresa. A fines de ese mismo mes tuvimos otra reunión de negociación colectiva y en esa oportunidad la empresa sacó a relucir todo su cinismo. Desconoció la totalidad del acuerdo escrito, a pesar de que ese documento llevaba incluso su firma. Tú sabes que en Japón lo que vale es el Inkan y eso no lo pusieron (le sceau qui est plus important que la signature). Esa reunión desconcertó a mucha gente que creía que la cosa seguiría sobre ruedas. Por otro lado se notó que había un espíritu, en un grupo más remunerativo que reivindicativo. A partir de ahí comenzaron los deslices. Sólo fueron 5 meses de furor colectivo. La empresa comenzaba a desprestigiarnos, a amenazarnos grupalmente, pero a nivel personal intentaba presionar por el lado amical y sentimental. Utilizó muchos mecanismos para "chantajear" a los trabajadores.

La principal arma que utilizó la empresa, fué la no entrega de los documentos para la renovación de la visa de estadia. Quién quería documentos tenía que ir a pedirselos personalmente. Momento que aprovechaba para condicionar la entrega a cuenta de su salida del sindicato. Con esta artimaña, la empresa logra que hasta 2 compañeros se salgan del Sindicato. Para ésto la Kensetsu Ippan de Chiba, decidió recurrir a muchas instancias, como la embajada peruana para que tome cartas en el asunto, ya que nuestra

empresa no quería entregarnos los documentos por el hecho de estar sindicalizados. Somos descendientes que tenemos la potestad de recibir una visa y por eso pedíamos su apoyo. Para sorpresa nuestra solo atinaron a escucharnos y nunca se preocuparon por nosotros. Al contrario, adujeron que no tenían nada que ver con el asunto, creando entre nosotros una gran decepción. Después de tocar otras puertas, terminamos en la Dieta (Congreso) y fue un Congresista Japonés (Sr.Moori) quien personalmente llamó a la oficina de Migraciones para abogar por la visa de los Nikkei Peruanos que se presentaban con una carta de la Kensetsu Ippan Rodokumiai de Chiba. La oficina de Migraciones entendió las razones y comenzó a darnos visa. Con esa medida logramos vencer lo que sería la principal arma que la empresa utilizó para sacar a los trabajadores del Sindicato. Yo había sacado mi residencia permanente días antes de sindicalizarme, con todos los documentos que daba hasta ese entonces la empresa. Conmigo no pudo plantearse esa medida. (..)

Cuando creamos el Sindicato en Julio 1996, lo conformamos 17 de los 18 trabajadores que en ese momento estábamos en la Net Universe. Con el transcurso del tiempo, por la presión que ejerció la empresa, se retiraron del trabajo 7 personas, 2 se regresaron al Perú y los otros 5 cambiaron de trabajo. De esos 5 que todavía siguen en Japón, sólo 1 intento conectarse con nosotros, los demás no han vuelto a tener contacto con el sindicato. Sabemos que 2 de ellos tienen problemas con su visa de estadia. Actualmente sólo somos 11 los trabajadores de Net Universe, de los cuales 5 estamos en el Sindicato.<sup>23</sup>

Le 2 septembre 1999, après deux ans et demi de procès, le tribunal a donné gain de cause au syndicat contre leur employeur. Cette décision fut largement répercutée par les médias : une page entière dans le quotidien national *Mainichi*, des articles dans *l'Asahi*, le *Yomiuri* et les journaux locaux, et une mention faite au journal de la chaîne nationale NHK.<sup>24</sup> Bien que d'apparence modeste vue la taille de l'entreprise et le petit nombre de "survivants" dans le syndicat, cette victoire crée un précédent judiciaire favorable pour tous les dekaseguis nikkeis. Le président du syndicat José Iwamoto élargit même la portée de leur action à l'ensemble des travailleurs étrangers au Japon, comme s'il ne tenait pas compte du statut privilégié des Nikkeis en ce qui concerne l'obtention du visa. On peut même ajouter à cette victoire une signification supplémentaire, pour les ouvriers japonais eux-mêmes.

Malgré la pression libérale qui s'est accentuée depuis la récession de 1989 et qui a amené en 1999 le parlement à modifier la loi sur le travail, les libertés syndicales sont toujours garanties. Le problème majeur vient plutôt des syndicats eux-mêmes. Depuis l'échec de la grève des mineurs de Miike en 1960 et la lutte contre le renouvellement du traité militaire nippo-américain, la grande centrale syndicale Sôhyô a perdu progressivement et inéluctablement son influence, jusqu'alors très forte, sur l'ensemble du mouvement ouvrier et la

---

<sup>23</sup> Fax d'Angel Kameko du 24 novembre 1999. Cette échange de courrier a suivi la victoire du procès en septembre 1999 et les entretiens que j'avais eus avec lui sur place à Narita à l'automne 1998. J'avais eu connaissance d'A.Kameko par un article de Michel Roncin dans *Infor* (le bulletin du Mouvement Mondial des Travailleurs Chrétiens, édité par le siège de Bruxelles), No.163 janvier 1998. Le témoignage d'A.Kameko est également paru dans le bulletin de l'Action Catholique Ouvrière du Japon : "Peru no Nakamatachiwa shôri shita" (Nos amis péruviens ont gagné), *Hataraku hito, katorikku rôdôsha undô*, No 70, décembre 1999, p.6-8

<sup>24</sup> "Jitsuryokude genba wo mamoritai" (Nous voulons conserver le syndicat par nos propres forces", *Mainichi shinbun*, 24 oct.1999 ; "Nikkeigaikokujin rôsôni kyûzaimerei" (Une décision en faveur du syndicat des étrangers nikkei", *Hakahata*, 3 sept.1999 ; "Chirôï ga kyûzaimerei" (Le tribunal donne raison (au syndicat)) , *Asahi shinbun* (édition de Chiba), 3 septembre 1999.

société japonaise. En 1988, la Sôhyô fusionna avec la Dômei pour former la Rengo, la plus puissante centrale syndicale avec 8 millions de membres, mais pratiquement soumise aux directives patronales. Parallèlement à ce déclin de la Sôhyô au cours des années 80 s'est renforcé un discours culturaliste prônant une société japonaise consensuelle, hostile aux conflits syndicaux.<sup>25</sup> C'est ce discours qui domine encore actuellement la vie politique et économique japonaise et c'est dans ce contexte idéologique que sont arrivés les migrants d'Amérique latine.<sup>26</sup> Cependant, comme le montre le soutien apporté par le Syndicat de la construction de Chiba (Chiba Kensetsu Ippan) aux ouvriers péruviens de l'aéroport de Tokyo, il existe aussi des syndicats qui résistent à l'illusion du consensus.

Il s'agit de syndicats indépendants des grandes centrales. Rompant avec une hiérarchie lourde et centralisée, ils sont constitués en réseaux. Ils sont surtout ouverts aux ouvriers des PME, ainsi qu'aux ouvriers étrangers quelle que soit leur situation de visa.<sup>27</sup> Bien que les PME emploient plus de 70% de la population active japonaise, elles ne sont pratiquement pas représentées au sein des grandes centrales syndicales traditionnelles. A l'exception des Nikkeis employés dans les usines des grandes entreprises d'automobiles et d'électronique, la grande majorité des travailleurs migrants, par leur statut précaire, est employée dans des petites entreprises. Premières victimes des accidents du travail, de salaires impayés ou de licenciements abusifs et sans indemnités, ils sont ainsi nombreux à frapper à la porte des nouveaux syndicats. Ils y sont accueillis dans leur langue par des compatriotes bilingues, voire même par des japonais qui se sont mis à apprendre le portugais, l'espagnol, le coréen, le tagalog, le chinois, ou le perse. Dans certaines préfectures, les étrangers représentent plus de la moitié des membres de ces syndicats. Tout ceci était impensable dans le cadre rigide des syndicats traditionnels. Parmi les militants japonais de ces nouveaux syndicats se trouvent en fait des dekasegi venus de campagnes du Japon dans les années 1960-70. Ayant eux mêmes subi les conditions de travail des PME et le mépris envers *l'étranger*, ils sont à même de comprendre et d'aider les travailleurs étrangers.<sup>28</sup>

---

<sup>25</sup> Shimoyama (Fusao), *Gendai sekai to rôdô undô (Le monde contemporain et le mouvement ouvrier)*, Ochanomizu shobô, Tokyo, 1997, 414 p. ; Andrew Gordon, *The Wages of Affluence; Labor and Management in Postwar Japan*. Harvard University Press, Cambridge, 1998, 270 p.

<sup>26</sup> Un exemple frappant de ce discours pour le public français fut l'absence de réactions des syndicats de Nissan lors de l'annonce de la fermeture de cinq usines, à l'exception des quelques membres de la Zenroren. cf. Brice Pedroletti, *Le Monde* 27 I 2000 "Manifestations à Tokyo contre les restructurations chez Nissan", Philippe Pons, "Le plan de restructuration de Nissan accueilli avec résignation", *Le Monde* 20 X 99; Frédéric Amoua, "Renault annonce la vidange de Nissan", *Libération*, 19 X 99. Pour comparer avec la réaction des syndicats belges lors de la fermeture de l'usine Renault de Vilvoorde en 1997, cf. le film d'Hervé Le Roux *Sortis d'usine*, 1998, 32mn, Les films d'ici.

<sup>27</sup> Conformément à la loi sur les syndicats qui permet aux étrangers de se syndiquer, même s'ils sont en situation d'*overstay* ; comment interpréter cette contradiction ? Souligne-t-elle que le système de lois japonais donne d'une main ce qu'il retire d'une autre ? Est-ce le signe d'une précarité institutionnalisée ou bien le signe d'une exception progressiste ?

<sup>28</sup> Observations faites auprès du réseau City Union de Kawasaki, Yokohama, Yokosuka et Tokyo de septembre 98 à janvier 99. En collaboration avec d'autres syndicats, ce réseau a notamment publié *Gaikokujin rôdôsha kenri hakusho* (livre blanc sur les droits des travailleurs étrangers), Tokyo, 1995, 67 p. La section de Kawasaki a d'ailleurs formé récemment un sous-groupe de 70 ouvriers nikkeis.

La victoire des ouvriers péruviens de l'aéroport de Tokyo serait donc un signe encourageant pour tous ces syndicalistes japonais eux-mêmes. A l'issue du procès, en octobre 1999, le Syndicat de la construction de Chiba participait à la création d'une nouvelle fédération syndicale (Kenkoro: transport et construction) rassemblant quelques 70 000 membres dont la plupart sont des ouvriers de PME. Ils ont invité le petit syndicat des ouvriers péruviens à les rejoindre. Cette coopération entre les syndicalistes japonais et les ouvriers péruviens et leur victoire au tribunal encourage les autres travailleurs étrangers à croire que non seulement la lutte syndicale ne nuit pas à leur intégration mais qu'au contraire elle la rend possible, grâce aux liens d'amitié qui se tissent avec les syndicalistes japonais. Parallèlement, ces syndicalistes japonais se sentent investis d'une mission à caractère international qui redonne du souffle et de l'envergure à leur militantisme. Les travailleurs étrangers sont perçus autrement qu'en terme de main-d'oeuvre concurrente ; ils ne sont plus seulement des outils manipulés par le patronat pour abaisser les salaires ou briser les grèves, mais de véritables partenaires d'une transformation des rapports sociaux. Bien sûr, on peut alors se demander si les Nikkeis et les travailleurs migrants ne sont pas utilisés par ces syndicats pour augmenter leurs effectifs. Mais leur relation suggère plutôt une estime réciproque et libre qui esquisse une sortie de l'utilitarisme économique.<sup>29</sup>

### **Migration et culture syndicale**

L'action syndicale des ouvriers péruviens implique également que les dekaseguis nikkeis ne sont pas forcément les travailleurs dociles qu'espéraient les entreprises japonaises. Les Nikkeis seraient-ils les fers de lance des revendications des travailleurs étrangers au Japon ?<sup>30</sup>

Le film de la réalisatrice nikkei brésilienne Yamazaki Tizuka *Gaijin, o caminho da liberdade* décrit avec tendresse et subtilité l'arrivée des premiers émigrants japonais embauchés dans les plantations de café de la région de São Paulo au début du XXe siècle. Les Japonais sont "importés" par le propriétaire de la plantation parce qu'il a entendu dire qu'ils étaient "travailleurs", "sérieux" et

---

<sup>29</sup> Un article paru en 1990 notait que la confédération Rengo et le ministère du Travail s'opposaient à l'embauche des travailleurs clandestins et non-qualifiés par crainte que ceux-ci entraînent une baisse générale du salaire et par anticipation du chômage (c'était en 1987, avant la récession). Ruri ITO, l'auteur de cet article, constatait en revanche qu'au niveau des sections locales et des syndicats autonomes, implantés dans des petites entreprises sous-traitantes (tel que le réseau Union Higo dans la région d'Osaka), apparaissaient des "réseaux de solidarité avec les travailleurs venant des pays de l'Asie du Sud-est. 'Coexistence', 'lutte commune', 'anti-discrimination' sont des mots d'ordre de ce nouveau courant. (...) Ce décalage d'orientation entre les dirigeants et les syndicalistes locaux est révélateur de l'enjeu actuel du mouvement ouvrier, celui du fossé grandissant entre le travail précaire et le travail à temps complet." (Ruri ITO, "L'internationalisation sélective: travailleurs étrangers et société japonaise", REMI, 1990, Vol.6 - No2, p. 20)

<sup>30</sup> Une note d'information d'avril 1998 du Bureau du Travail de la préfecture de Kanagawa (Kawasaki, Yokohama,...) relative aux travailleurs migrants indiquait que les Péruviens et les Brésiliens étaient les plus nombreux à venir demander de l'aide pour accidents du travail, salaires impayés et licenciements abusifs. Le syndicat City Union de Kawasaki avait noté une tendance analogue en 1997. Etant donné la proportion plus faible des Péruviens et des Brésiliens sur l'ensemble de la population migrante au Japon, cela signifie-t-il qu'ils aient une plus grande combativité, et ce grâce à leur statut privilégié ? Ou bien cela signifie-t-il la fin de leur statut privilégié par une mise à niveau au même statut de précarité que celui des autres travailleurs étrangers ?

"disciplinés". De fait, malgré l'exploitation dont ils sont l'objet, les Japonais sont d'abord résignés comme s'ils n'avaient aucune culture syndicale. A l'opposé, un Italien revendicatif est présenté comme un ouvrier ayant été formé au syndicalisme avant d'émigrer au Brésil.<sup>31</sup> Cette absence de culture syndicale parmi les émigrants japonais en Amérique latine serait-elle à démentir comme un cliché culturaliste ? Ce n'est pas en Amérique latine mais en Europe que se sont formés les pionniers du syndicalisme japonais. En revanche, les dekaseguis péruviens de l'aéroport de Tokyo avaient peut-être une culture syndicale spécifique avant d'émigrer au Japon.

D'après Castillo, c'est au Japon que la plupart des dekaseguis péruviens font l'expérience du syndicalisme. A leur arrivée ils sont sous le contrôle des agences intérimaires (les *contratistas*) qui utilisent diverses formes de chantage (retenue du passeport, retenues sur les salaires, etc.). Certains, grâce aux associations d'aide aux migrants, aux paroisses catholiques qui leur permettent de se rassembler en espagnol, se libèrent peu à peu de la dépendance envers les *contratistas*. Ils découvrent ainsi leurs droits et finissent par s'inscrire dans un syndicat japonais. Cet itinéraire représente une sortie du microcosme de la communauté péruvienne et une première forme d'intégration dans la société japonaise.<sup>32</sup>

L'action des ouvriers de l'aéroport de Tokyo n'en reste pas moins exceptionnelle. Pourquoi sont-ils des pionniers ? Une première hypothèse serait que la communauté nikkei de l'aéroport de Tokyo-Narita, se trouve moins encadrée par les associations à vocations sportive et culturelle plus nombreuses dans les communautés nikkeis aux abords des grandes usines telles que Toyota-city ou Shizuoka (Suzuki, Yamaha et Honda). D'après A.Kameko, ces associations sont sponsorisées par les entreprises et le gouvernement pour créer une diversion des véritables enjeux socio-politiques que pose la migration. Une autre hypothèse serait que même s'il est physiquement fatiguant, le travail de manœuvre dans l'aéroport permet plus facilement de communiquer entre collègues et laisse l'esprit plus libre pour penser, l'esprit moins 'enchaîné' que sur une chaîne de montage. Mais ces deux hypothèses n'expliquent pas pourquoi sur les 500 ouvriers de l'aéroport tous à différents degrés victimes des mêmes pratiques de leur employeur, seuls ceux de la société Net Universe aient entrepris une action.

L'aide du syndicat japonais fut décisive dans la victoire de ces ouvriers péruviens mais, comme le dit A.Kameko, l'initiative est venue d'un des leurs. Il s'agit en fait d'un Paraguayen, le seul non-péruvien du groupe. Celui-ci avait peut-être une culture syndicale avant de venir au Japon mais il a disparu après le premier affrontement avec l'employeur. On peut donc se demander ce qui avait préparé les autres ouvriers à l'action syndicale, et en particulier les cinq "survivants" de l'issue finale du procès en septembre 1999. Ont-ils acquis une culture syndicale au Pérou ? Cela semble surtout le cas d'Angel Kameko, celui qui est devenu le principal leader du syndicat aujourd'hui.

Son grand-père est parti dans les années 1920 de Kumamoto, une préfecture de l'île de Kyushu dans le sud du Japon, le deuxième foyer d'émigration vers le

---

<sup>31</sup> Ce film a été présenté sur Arte le 27 nov. 1998.

<sup>32</sup> Castillo, p. 229 ; 191-207.

Pérou, après Okinawa.<sup>33</sup> Il s'est marié au Pérou avec une 'péruvienne de souche', de même que son fils, le père d'Angel. Angel n'est donc qu'un quart 'japonais' ; il a vécu à l'écart de la communauté nikkei de Lima. Ce n'est toutefois pas ce lien ténu avec la langue et la culture japonaise qui le distingue des autres dekaseguis péruviens puisque la plupart ont appris le japonais une fois au Japon. Angel et sa femme Martha sont tous deux diplômés de l'université (Martha à San Marcos et Angel à Federico Villarreal). Il n'y a là non plus rien d'exceptionnel puisque plus de la moitié des dekaseguis péruviens ont un diplôme universitaire.<sup>34</sup> Ce qui distingue surtout Angel et Martha Kameko des autres dekaseguis, c'est qu'ils ont vécu et travaillé dans une communauté ecclésiale de base d'une banlieue pauvre de Lima, lui comme sociologue, elle comme diététicienne.

Lorsque s'est présentée la possibilité pour les Nikkeis péruviens d'aller travailler au Japon, Angel, qui avait conservé la copie du *koseki* de son grand-père, a pu prouver facilement son ascendance japonaise. Angel justifie son départ pour des raisons économiques ; après le 'Fuji-shock' d'août 1990, il lui était devenu difficile de faire vivre sa famille décemment. Il est d'abord parti seul en février 1991. Le prix du voyage au Japon était offert, le travail assuré, le logement fourni par l'entreprise et un salaire important garanti. Avant de partir, Angel s'est assuré de la fiabilité de ces promesses auprès d'amis ayant déjà effectué le voyage. Il avait passé un contrat avec une agence intermédiaire (*la contratista*) chargée de recruter pour le compte d'un sous-traitant au quatrième degré (*himago uke* en japonais, mot-à-mot l'arrière-petit-receveur d'ordre) de la JAL (Japan Airlines). Dix mois plus tard, afin d'augmenter son salaire, il passait dans la société Net Universe, sous-traitant au quatrième degré de ANA (All Nippon Airways). La filière décrite par Angel illustre la complexité des réseaux de sous-traitance japonais :

*Referente al nombre de la empresa donde trabajamos, ellas tienen varios nombres, pero todas pertenecen al mismo grupo familiar. Por ejemplo la que nos paga nuestro salario es la Net Universe. Sin embargo nuestro carnet de trabajo está a nombre de la WEC (World Enterprise Company). Eso quiere decir que Net Universe le presta servicio a la WEC. La WEC es la que conecta con el Aeropuerto. En el Aeropuerto solo conocen a la WEC. Nuestro uniforme de trabajo tiene las siglas de NAC (Narita Airport Cargo), en la solapa, encima del carnet de trabajo de WEC. En la espalda de nuestro uniforme tenemos las siglas de NTAS. Y en el brazo derecho las siglas de ANA Group. NAC es una empresa subsidiaria de NTAS (New Tokyo Airport Service) que pertenece al Grupo ANA (All Nippon Airways). Lo más gracioso es que NAC es una empresa creada para prestar servicios a la Federal Express (Fedex) empresa americana donde finalmente todos trabajamos. Se puede imaginar la cantidad de dinero que deben pagar la Fedex a la NAC y ésta a la WEC y ésta a la Net Universe y ésta recién es la que nos paga a nosotros. Todos comen y el trabajo lo hacemos nosotros.*

Outre l'éclairage qu'elle apporte sur l'hypocrisie d'un système qui masque la précarisation de ces ouvriers par une multiplication de la sous-traitance, cette analyse révèle aussi le souci d'Angel Kameko d'élargir l'enjeu du conflit avec

---

<sup>33</sup> Amelia Morimoto, *Población de origen japonés en el Perú - Perfil actual*, Centro Cultural Japonés, Lima, 1991, pp. 110-112. En ce qui concerne le contexte de départ des émigrants de cette région, cf. Ishimure Michiko, *Kugai jôdo; Waga Minamata byô*, p. 190-194, Tokyo, Kôdansha, 1969 ; *Waga Shimin; Minamatabyô tôsô*, Tokyo, Gendai Hyôronsha, pp. 15-18.

<sup>34</sup> Selon une enquête citée par Hayashi Mizue, "Régime de séjour et situation des travailleurs étrangers au Japon", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol 9 - No.2, 1993, p.53.

son employeur à un débat de fond susceptible d'intéresser un grand nombre d'ouvriers, étrangers et japonais.

### **Caractère familial de l'émigration et de l'action syndicale**

En 1992, deux sœurs d'Angel Kameko ont quitté le Pérou dans des conditions équivalentes, embauchées par une usine de presse. Une fois au Japon, elles ont invité leur jeune frère Hernan à les rejoindre. Celui-ci a d'abord travaillé deux ans dans l'usine de presse avec ses sœurs puis il a choisi de rejoindre son frère Angel avec qui il s'est engagé dans l'action syndicale. Outre cette présence au Japon, des membres de la famille Kameko ont aussi émigré aux USA.

En décembre 1991, Angel a réussi à faire venir sa femme Martha et leurs trois filles. A l'école, les deux plus jeunes, Sachiko et Yuriko, n'ont pas eu de difficultés pour s'intégrer rapidement. Ce ne fut pas le cas de l'aînée, Pamela, qui avait déjà 9 ans. En plus de la difficulté que représente l'apprentissage du japonais, elle a dû affronter pendant près d'un an les brimades des autres enfants encore peu habitués aux étrangers. Les parents Angel et Martha ont encore du mal à s'exprimer en japonais mais leurs enfants l'ont si bien appris qu'ils risquent d'oublier l'espagnol, particulièrement les deux plus jeunes. Contrairement à leurs amis nikkeis péruviens, et malgré leur admiration pour la culture japonaise, Angel et Martha refusent une japonisation excessive qui amène les enfants à renier leurs origines péruviennes, et finalement à mépriser leurs parents. C'est pourquoi ils se soucient que les deux plus jeunes ne perdent pas leur 'péruanité' (par exemple, les parents leur parlent en espagnol, même si elles répondent en japonais). C'est aussi le sens du combat qu'a dû mener l'aînée Pamela pour se faire accepter telle qu'elle était à l'école, tout en assimilant la langue japonaise d'arrache-pied.<sup>35</sup> Les Kameko correspondraient ainsi au groupe 4) *Soy peruano que viva el Perú* de la typologie de Castillo, citée plus haut.

Ce qui mérite surtout attention, par rapport à l'action syndicale, c'est précisément son caractère familial, comme le souligne Angel :

*Durante estos tres años, las esposas y los hijos han jugado un papel importante. Pamela por ejemplo, al comienzo mientras tenía tiempo, nos ayudaba a traducir durante las reuniones, aunque los terminos sindicales no eran conocidos para ella. A Pamela le choca que la empresa llamaba a casa porque hasta esa época me tenía mucha consideración, incluso la misma noche que nos entrega el contrato de dos meses, me nombra jefe de grupo. Al enterarse que a pesar de mi nombramiento yo decidí sindicalizarme la empresa empezó a llamar por teléfono para presionarla y maltratarla moralmente lo que la afectó. Ella era todavía una niña. Exigí a la empresa que no la moleste y decidí alejarla de esta problemática. Ella acompaña la experiencia desde mis reflexiones que tengo en casa con Martha.*

*Por otro lado, las reuniones sindicales, en algún momento se hacían en las casas de los trabajadores. Eran momentos en que se aprovechaba para contar con la presencia de la esposa, quien compartía las reuniones dando sus opiniones. Algunas de ellas nos han acompañado en varios de los volanteos que hemos hecho por las calles de la ciudad de*

---

<sup>35</sup> Castillo a relevé ces tendances dans d'autres familles de dekaseguis péruviens (op.cit., p. 267). Le choix du prénom est d'ailleurs un symbole significatif de cette différence de parcours des filles Kameko ; Pamela a tenu à conserver son prénom péruvien tandis que ses deux sœurs ont préféré se faire appeler par des prénoms japonais.

*Narita y las estaciones de tren. Otras han acompañado la comitiva sindical (.). Martha también ha promovido algunas reuniones para las esposas, cuando se necesitaba alentarlas ya que dudaban de la efectividad del sindicato. Todos los sindicalistas casados vivimos junto con nuestra familias. El unico soltero hasta ahora es mi hermano Hernán.*

Par le caractère familial et international de leur migration (USA, Japon), les Kameko ressemblent aux réseaux de migrants que le sociologue Alejandro Portes appelle des "communautés transnationales" ; celles-ci sont très outillées, elles profitent des tarifs de plus en plus bas des communications et des transports pour faire du commerce entre leur pays d'origine et leur pays d'accueil, rompant avec la forme précédente d'émigration qui fixait les migrants de façon stable dans leur pays d'accueil par le salariat.<sup>36</sup> Mais les Kameko s'en différencient parce qu'ils ont réussi à rester salariés et parce qu'ils semblent peu attirés par un tel commerce. S'ils utilisent les outils de la modernité (caméscope, magnétoscope, fax, internet,...) et s'ils communiquent avec le Pérou, la Suisse, la France et les Etats-Unis, c'est moins pour commercer que pour parler de leur action syndicale.

Les Kameko semblent ainsi attachés à la culture syndicale qu'ils ont reçue au Pérou et développée au Japon. Les mots d'ordre du syndicat dépassent toutefois le souci d'affirmer une identité péruvienne ou de s'adapter au Japon ; par leurs aspirations de solidarité internationale, ils reflètent plutôt l'influence du MMTC (Movimiento Mundial de Trabajadores Cristianos) dont les Kameko étaient déjà membres au Pérou lorsqu'ils travaillaient dans une communauté ecclésiale de base. C'est d'ailleurs par ce biais qu'à son arrivée au Japon, Angel Kameko put prendre contact avec l'ACO (action catholique ouvrière). Malgré leurs nombreuses similitudes avec les autres dekaseguis péruviens, le parcours atypique des Kameko, en particulier leur appartenance au MMTC et leur expérience au Pérou dans une communauté ecclésiale de base expliquerait en grande partie le caractère exceptionnel de cette action syndicale.<sup>37</sup> Mais qu'est-ce qu'une culture syndicale sinon un processus jamais achevé et toujours à réinventer ?

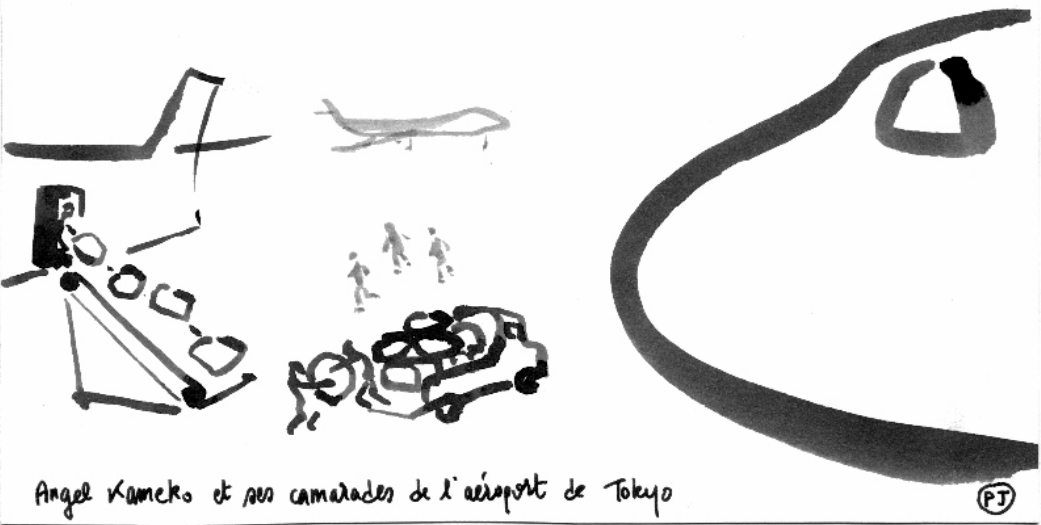
---

<sup>36</sup> Alejandro Portes "La mondialisation par le bas ; l'émergence des communautés transnationales", *Actes de la recherche en sciences sociales* No129 sept. 1999, p.16.

<sup>37</sup> Par ce caractère à la fois typique et atypique, le parcours des Kameko rappelle ainsi l'itinéraire d'anciens engagés de la rébellion des Taiping en Chine (1851-1864) qui se sont enfuis à Cuba et au Pérou où ils sont devenus des meneurs de révolte parmi les coolies employés dans les haciendas. cf. Isabelle Lausent-Herrera, "Les Chinois du Pérou : publications et recherches péruviennes (1877-1994)", *Revue Bibliographique de Sinologie*, 1995/XIII, p. 177-78. On peut aussi mettre en parallèle les formations syndicales des dekaseguis nikkeis avec celles de leurs ancêtres partis travailler dans les plantations de canne à sucre d'Hawaï, et qui, en 1909 et 1920, organisèrent des grèves générales sur toutes les grandes plantations pour obtenir une augmentation de salaire et une amélioration des conditions de travail. Kimura Yukiko, *Japanese Immigrants in Hawaï*, University of Hawaï Press, Honolulu, 1988, 283 p.



Le grand-père d'Angel Kameko arrive au Pérou



Angel Kameko et ses camarades de l'aéroport de Tokyo